

Liberté Égalité Fraternité

LE SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Les 4 étapes à suivre en ligne pour demander une voie d'orientation après la 3^e



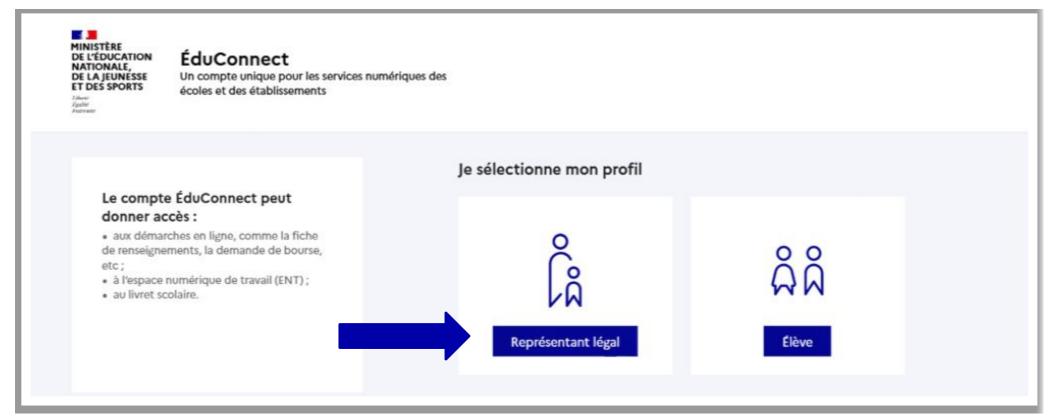
Liberté Égalité

1. Connexion au service en ligne Orientation dans le portail Scolarité Services

compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs



Connexion au portail Scolarité services avec mon compte Educonnect



le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;

le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.









Une question, besoin d'aide?





2. Saisie des intentions d'orientation



Mes services



○ Actualités
 ⇒ Bourse de lycée
 ○ Orientation
 □ Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2e trimestre Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2e trimestre

Phase définitive Choix définitifs Courant 3e trimestre Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique;
- 2^{de} professionnelle;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

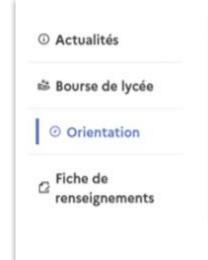
Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- · au CDI et au CIO;
- sur le site de l'Onisep ☼;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » ☼.

Un calendrier et une présentation de chaque phase permet de se repérer dans les différentes étapes avant de saisir les intentions d'orientation

Je saisis les intentions d'orientation





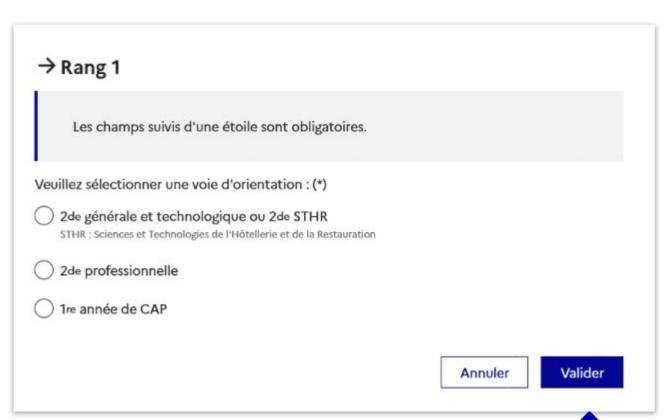
Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les intentions doivent être validées pour être enregistrées



Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.



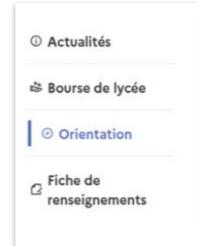
La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement





3. Validation des intentions





Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est affiché et doit être validé pour être enregistré





Un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est transmis à chaque représentant légal



Égalité Fraterni

4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Après le conseil de classe, l'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux

